



## L'AMDH condamne l'empêchement d'accueillir la citoyenne palestinienne Amira Al-Qaramà

Communiqué

Par [AMDH](#)

Mondialisation.ca, 27 juin 2010

[Association Marocaine des Droits humains](#)

27 juin 2010

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Droits des femmes](#), [Droits humains](#)  
[et État policier](#)

Analyses: [LA PALESTINE](#)

*L'Association Marocaine des Droits humains condamne son empêchement d'accueillir la citoyenne palestinienne Amira Al-Qaramà l'aéroport Mohammed V à Casablanca et revendique aux autorités de dévoiler son sort et permettre à l'Association de la rencontrer*

Dans le cadre de son soutien à la lutte du peuple palestinien pour ses droits légitimes, et conformément à ses positions qui s'opposent à l'impunité et qui prônent le jugement des criminels de guerre israélien, l'Association Marocaine des Droits humains a adressé, depuis deux mois, environ à la jeune palestinienne de la bande de Gaza **Amira al-Qaram** (16 ans) et à sa mère une invitation pour les accueillir au Maroc et s'est chargée des frais du voyage et de l'hébergement afin qu'Amira puisse suivre les soins au Maroc et d'organiser une réception en son honneur à l'occasion de son séjour au Maroc.



Comme il a été décidé et convenu avec Amira al-Qaram et sa mère le vendredi 25 juin à leur entrée à l'aéroport du Caire pour la destination du Maroc, un groupe de militantEs de l'Association, dont la Présidente et des membres du Bureau central, s'est dirigé vers l'aéroport Mohammed V à l'heure d'arrivée enregistrée dans le ticket du voyage envoyé par l'Association à Amira et sa mère.

A la surprise de tout le monde, l'aéroport était encerclé par la police qui interdisait à quiconque de s'approcher des portails de l'édifice sous prétexte qu'elle a reçu des ordres strictes à ce sujet.

Les membres de l'Association, dont la plupart sont des jeunes tenant les drapeaux de la Palestine et des banderoles pour l'accueil de leurs deux invitées, ont attendu jusqu'à ce que tous les passagers de l'avion qui est supposé avoir embarqué Amira et sa mère et qui a atterri à l'aéroport à deux heures 45 minutes du matin selon les passagers sans qu'apparaisse aucune trace des deux invitées.

Après que les responsables de l'Association ont été empêchés de contacter les responsables de l'aéroport, le secrétaire d'État au ministère de l'Intérieur a été contacté par téléphone aujourd'hui à quatre du matin pour revendiquer que le ministère dévoile le sort d'Amira et sa mère. Mais en vain.

Exprimant son immense préoccupation et son inquiétude concernant le sort inconnu jusqu'à l'instant réservé à ses deux invitées dans l'absence de tout renseignement à propos du lieu où elles se trouvent en dépit des contacts ayant eu lieu, le Bureau central :

1. Condamne le comportement irresponsable des autorités marocaines vis-à-vis de cet événement du fait qu'elles devaient au contraire faciliter les tâches de l'Association et lui permettre d'accueillir ses deux invitées et de diffuser l'information concernant l'arrivée de cette citoyenne palestinienne au Maroc sans dissimuler les vérités à travers ce communiqué de désinformation émis par l'Agence Maghreb Arabe Presse

2. Revendique de dévoiler le sort de la citoyenne palestinienne Amira al-Qaram et sa mère que l'Association n'arrive pas à contacter et lui permettre de les rencontrer d'emblée.

3. Rappelle qu'à l'occasion de l'arrivée de la jeune Amira al-Qaram au Maroc en provenance de Gaza pour des soins, l'Association Marocaine des Droits Humains, en guise de soutien à son initiative de porter plainte contre l'Armée israélienne près la Cour pénale internationale, a programmé une cérémonie en son honneur à la Bibliothèque Nationale de Rabat, le mardi 29 juin 2010 à laquelle sont invités les organismes marocains intéressés par la cause palestinienne, l'Ambassadeur de l'État palestinien au Maroc et la famille du martyr al-Qabri.

Le Bureau central

Rabat, le 26 juin 2010 , 13 heures.

Pour rappel, Amira al-Qaram est cette jeune palestinienne qui, après avoir été grièvement blessée par les tirs sionistes lors de l'infâme opération Plomb Durci, [a déposé plainte](#) le 31 août 2009 devant la Cour Pénale Internationale à LA HAYE (Pays-Bas).

Le [récit d'Amira](#), *ISM*, 12.02.2009.

La source originale de cet article est [Association Marocaine des Droits humains](#)  
Copyright © [AMDH](#), [Association Marocaine des Droits humains](#), 2010

---

Articles Par : [AMDH](#)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)